

CONTRAT DE DON/DÉPÔT

Entre Madame/Monsieur Prénom NOM, demeurant adresse – 88 000 COMMUNE (courriel ; téléphone > facultatif),

ci-après dénommés le « Donateur »/« Déposant »,

et

Le président du Conseil départemental des Vosges, représenté par Madame Céline CADIEU-DUMONT, cheffe du service Archives départementales des Vosges,

ci-après dénommé le « Donataire »/« Dépositaire ».

**Article 1**. **–** Le donateur/déposant transfère, pour conservation aux Archives départementales, description sommaire/intitulé ; il est désormais conservé sous la cote ***cote ou sous-série.***

**Article 2. –** Le donataire/dépositaire prend à sa charge les frais de classement, de conditionnement et de conservation des documents cédés/déposés.

**Article 3. –** Le donataire/dépositaire assumera uniquement la responsabilité du document inventorié.

**Article 4. –** L’inventaire du fonds sera établi aux Archives départementales des Vosges. Un exemplaire de cet inventaire pourra être remis au donateur/déposant s’ils en fait la demande.

**Article 5. – Régime de communicabilité des documents** [au choix]

a) Les documents originaux sont librement communicables à des tiers au sein de la salle de lecture des Archives départementales. Tout document original, dès lors qu’il est numérisé et accessible *via* un terminal informatique, est réputé non communicable au titre de la conservation préventive des documents.

b) Les délais légaux de libre communicabilité des archives publiques, énoncées dans les articles
L. 213-1 à L. 213-8 du *Code du patrimoine*, seront appliqués, par extension, aux documents composant le fonds.

c) Les demandes de communication seront soumises à l’autorisation écrite du donateur/déposant ; le personnel des Archives départementales instruira chaque demande auprès du donateur/déposant.

d) La communication des documents originaux est interdite par le donateur/déposant, pour une durée de x années, à compter de la date de don/dépôt.

**Article 6. – Régime général de reproduction et de réutilisation** [au choix]

a) Le donateur/déposant autorise la libre reproduction et la libre réutilisation des documents composant le fonds. Cette dernière doit néanmoins s’effectuer conformément dispositions énoncées dans le *Code de la propriété intellectuelle*.

b) Toute demande de reproduction et/ou de réutilisation de documents composant le fonds est soumise à l’autorisation écrite du donateur/déposant ; le personnel des Archives départementales instruira chaque demande auprès du donateur/déposant.

c) Le donateur/déposant interdit la reproduction et la réutilisation des documents composant le fonds.

**Article 7**. – **Révocation du Dépôt** [en cas de dépôt]

La révocation du présent contrat de dépôt par le déposant ou ses ayants-droit peut intervenir à tout moment, sans motivation et sans limitation de durée. Le déposant en donne avis au dépositaire par lettre recommandée. La révocation prend effet à l’issue d’un délai de trois mois à compter de la date de réception de ladite lettre. La réintégration des documents au lieu désigné par le déposant s’effectue à ses frais. Décharge sera alors donnée au dépositaire.

En cas de révocation du dépôt, le déposant est tenu de rembourser au dépositaire les dépenses engagées pour la conservation matérielle et le traitement des documents déposés. L’estimation sera réalisée par le dépositaire en fonction du coût temps/hommes/matériel de conservation et de traitement dans les termes fixés par le texte validé par le Conseil départemental des Vosges lors de sa session des 9 et 10 avril 2016. Le dépositaire pourra en outre faire exécuter à ses frais une reproduction de tout ou partie des documents restitués.

Les reproductions numériques de documents déposés réalisées par les soins ou aux frais du dépositaire resteront la propriété de celui-ci. Leur communication s’effectuera aux conditions énoncées dans le *Code de la propriété intellectuelle*.

Fait à Épinal, le DATE Fait à Commune résidence, le

|  |  |
| --- | --- |
| **Le président du Conseil départemental des Vosges, et par délégation, la cheffe du service des Archives départementales des Vosges** | Le donateur/déposant |
| **Céline CADIEU-DUMONT** | **Prénom NOM** |